

Appendix
(E.)
9th Feby.

Excellency Sir James Kempt, to accept the joint tender of François Normand of Three-Rivers, and Mr. Edouard Normand of Quebec, and accordingly contracted with them for the erection of the said Bridge, (according to a certain plan and specification previously approved by His Excellency, and annexed to the contract,) for the sum of one thousand nine hundred and forty pounds currency.

That of this sum the Commissioners have advanced to the said Contractors the sum of £1600 currency, which sum has been accounted for to the Inspector General of Accounts, and the vouchers deposited with that Officer.

That the abutments, wharfed roadway, and arch of the said bridge are now nearly completed, and that the materials necessary for finishing the whole work are on the spot, and the Commissioners have every reason to believe that the bridge will be opened to the public early in the spring of the present year, the arch being even now passable for foot-passengers.

All which is respectfully submitted, &c.

G. W. WICKSTEED,
LS. METHOT,
JNO. THOMSON.

Quebec, 4th February, 1831.

To the Honorable the Knights, Citizens and Burgesses of the House of Assembly of the Province of Lower-Canada in Parliament assembled:—

We the Commissioners charged with the sum granted by the Legislature of the Province for assisting the Inhabitants to improve the avenues leading to the private Toll Bridge at the mouth of the River Jacques Cartier, beg leave to report their proceedings in the execution of the duties imposed on them for the above purpose.

As the improvement of the western hill on the Cap Santé side of the River appeared to them the most urgent and most complained of by reason of its known precipitate acclivity, in order to render it as much as possible more easy to the passage of loaded carriages, they conceived it most expedient to commence their operations on that side, that by raising the ground on the lower part of the hill and sinking the summit, they hoped to attain the object required as much as the nature of the site, and the sum limited would permit.

The Commissioners thought it expedient to begin the work by elevating "*les ponts sur certain bas fonds que la Rivière couvre quand elle est grosse,*" as described by the Grand Voyer's Procès Verbal of 3d November 1821, and with which "*tous les propriétaires ou occupants de terre de la première et seconde concession d'Auteuil,*" are charged, by the same Procès Verbal, which bridge above described, at the foot of the said hill has been raised by wharfing and filling up about nine feet above the level of the small rivulet which passes beneath, and is dangerously exposed on sudden high freshets of the River, which sometimes, covers that part of the low grounds at the foot of the hill, this operation they conceive has considerably improved the ascent of the lower part of the said hill, and in pursuance of this object, they continued to raise the ground by a gradual ascent towards a sand point nearly at the middle part of the hill; renewing the railing, making covered drains on the side of the hill to carry off the water from the springs issuing from the bank, and at

which

Kempt les autorisa à accepter les propositions faites conjointement par M. François Normand des Trois-Rivières, et M. Edouard Normand de Québec, et contractèrent en conséquence avec eux pour l'érection du dit pont d'après un certain plan et devis approuvés auparavant par Son Excellence, et annexés au contrat) pour la somme de mille neuf cent quarante-quatre livres courant.

Que de cette somme, les Commissaires ont avancé aux dits Contracteurs la somme de £1600 courant, de laquelle somme il a été rendu compte à l'Inspecteur Général des Comptes, et les pièces justificatives ont été déposées entre les mains de cet Officier.

Que les culées, l'avance en quai et l'arche du dit Pont sont maintenant presque achevés, et que les matériaux nécessaires pour finir tout l'ouvrage sont rendus sur le lieu, et les Commissaires ont tout lieu de croire que le pont sera ouvert au public au commencement du printemps de la présente année, les voyageurs à pied pouvant déjà passer assez facilement sur l'arche.

Le tout humblement soumis &c.

G. W. WICKSTEED,
LS. METHOT,
JNO. THOMPSON,

Québec, 4 Février 1831.

Aux Honorables Chevaliers, Citoyens et Bourgeois de la Chambre d'Assemblée de la Province du Bas-Canada, assemblés en Parlement.

Nous, Commissaires chargés de dépenser la somme votée par la Législature de la Province pour assister les habitans à améliorer les avenues qui conduisent au pont de péage privé, à l'embouchure de la Rivière Jacques Cartier, demandons à faire rapport de nos procédés dans l'exécution des devoirs à nous imposés pour la fin susdite.

L'amélioration de la côte occidentale, du côté du Cap Santé, nous ayant paru la plus urgente, et cette côte étant celle dont on se plaignait le plus, à cause de sa roideur bien connue; pour les rendre aussi facile à passer que possible pour les voitures chargées, ils ont cru expedient de commencer leurs opérations de ce côté; et en élevant le terrain dans la partie la plus basse et en l'abaissant à son sommet, ils se sont flattés d'atteindre l'objet en vue, autant que le permettaient la nature du terrain, et la modicité de la somme à leur disposition.

Les Commissaires ont cru expedient de commencer le dit ouvrage en élevant "*des ponts sur certains bas fonds que la rivière couvre quand elle est grosse,*" tels que décrits par le procès-verbal du Grand-Voyer du 3 Novembre 1821, et dont sont chargés "*tous les propriétaires ou occupants de terre de la première et seconde concession d'Auteuil*" par le même procès-verbal, lequel pont décrit plus haut au pied de la dite côte a été élevé en faisant une jetée d'environ neuf pieds au-dessus du niveau du ruisseau qui passe au-dessous, et qui est dangereusement exposé par les crues subites de la rivière, qui quelquesfois couvre cette partie des basses terres au pied de la côte. Ils conçoivent que cette opération a considérablement amélioré la nature de la partie inférieure de la dite côte, et dans la même vue, ils ont continué à élever le terrain en lui donnant une montée graduelle vers une pointe de sable qui est presque au milieu de la côte, renouvelant les garde-corps, faisant des égouts couverts du côté de la côte pour emporter l'eau des sources qui sortent de la côte: auquel point ils

Appendice
(E.)
9 Fevr.